



## RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 27° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

### BAUX DE LOCATION D'ESPACES OCCUPÉS PAR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

*Les frais déclarés sont ceux comptabilisés durant la période visée*

Usage de l'espace occupé	Adresse	Nom du locateur	Superficie louée (m <sup>2</sup> )	Loyer annuel (\$) Montant des ententes d'occupation en vigueur au 1 <sup>er</sup> avril 2022
Bureau de l'Autorité des marchés publics	525, boulevard René-Lévesque Est, Québec	Société québécoise des infrastructures	2 500,77	833 076.48
Bureau de l'Autorité des marchés publics	413, rue Saint-Jacques, local 160, Montréal	Société québécoise des infrastructures	504,09	230 325.00